

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 1 avril 2025

### **Former les personnes en situation de handicap : L'ARS, la Région et la FAGERH signent une convention pour renforcer leur coopération**

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la FAGERH, fédération des établissements et services de Réadaptation Professionnelle (ESRP), ont signé à Lyon le 20 février 2025 une convention-cadre pour faciliter la formation professionnelle des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Auvergne-Rhône-Alpes est la première région à bénéficier d'une coopération renforcée entre l'ARS, la Région et la FAGERH.** Cette convention vise à renforcer la formation des personnes en situation de handicap :

- **Améliorer l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap par le biais de la Formation Accompagnée** : Déjà 50 personnes ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif, initié en mars 2024, qui leur permet d'accéder à une formation dans le droit commun.
- **Rendre plus visible l'offre de service des ESRP** auprès des acteurs de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment auprès des 544 organismes de formation engagés dans la démarche H+ formation.
- **Renforcer l'interconnaissance et les liens entre l'ARS, la Région et la FAGERH**, de l'échelle locale à l'échelle régionale en passant par les départements.
- **Contribuer à la qualification des jeunes** : les ESRP ont développé leurs liens avec les acteurs de l'enseignement et de l'accompagnement des jeunes en milieu scolaire, notamment en les sensibilisant à leur offre de service. Des conventions avec certaines académies sont en cours de signature, des rencontres avec des référents ULIS ont été organisées dans plusieurs départements.

**Jacques BLANCHET**, Vice-président de la Région délégué à la formation et à l'apprentissage, se félicite de cette signature, qui « *offre aux personnes en situation de handicap un choix de formation plus large. La Région est plus que jamais aux côtés de ces publics pour les mener vers l'emploi.* »

**Cécile COURREGES**, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, salue l'engagement des cosignataires « *dans cette dynamique résolument inclusive qui contribue à décloisonner les offres spécialisées et de droit commun.* »

**Thierry CHOSSON**, délégué régional FAGERH Auvergne-Rhône-Alpes se réjouit de « *cette nouvelle et belle synergie pour notre Région, au bénéfice des personnes en situation de handicap, de la sécurisation de leurs parcours de formation et de la réponse à leurs besoins médico-sociaux.* »

### **Chiffres-clés sur la formation et le handicap en Auvergne-Rhône-Alpes**

- **55 300** enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et en ULIS en 2022, soit 4% des élèves.
- **7 645** étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en 2022
- **13 500** places réparties dans 356 établissements spécialisés en 2023
- **2 000** contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap en 2023

Source : [synthèse annuelle 2024 de l'observatoire des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

### **L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Dans le cadre du Projet régional de santé, décliné dans le Schéma régional de santé 2023-2028, l'ARS soutient la transformation de l'offre médico-sociale, à travers le financement des établissements et services médico-sociaux, l'accompagnement de l'évolution des modes d'intervention et des pratiques professionnelles, sa politique d'évaluation, de contrôle et de contractualisation.

### **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Compétente en matière de formation professionnelle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes agit pour que les personnes en situation de handicap puissent se former et trouver un emploi. Avec [H+ formation](#), elle soutient déjà 544 organismes de formation dans l'accueil et l'accompagnement qualitatif en formation de ces publics. Par ailleurs, elle finance la rémunération des usagers de la réadaptation, au titre de leur statut de stagiaire de la formation professionnelle.

### **La FAGERH Auvergne-Rhône-Alpes**

La FAGERH Auvergne-Rhône-Alpes fédère 13 établissements et Services de Pré orientation et de Réadaptation Professionnelle. Ces établissements médico-sociaux, autorisés et financés par de l'ARS, accompagnent chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes quelques 3 500 personnes en situation de handicap dans leur projet de formation ou de reconversion. Les ESRP proposent des prestations d'évaluation, de conseil, des formations professionnelles (préparatoires et/ou certifiantes) et des accompagnements pluridimensionnels (médico-psychosociaux, pédagogiques, insertion, ergonomiques, ...).

### **Contacts presse :**

#### **ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

04 27 86 55 55

[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

#### **Région Auvergne-Rhône-Alpes**

04 26 73 48 20

[presse@auvergnerhonealpes.fr](mailto:presse@auvergnerhonealpes.fr)

#### **FAGERH**

06 68 04 06 03

[thierry.chosson@fagerh.fr](mailto:thierry.chosson@fagerh.fr)